

DEC 18/2019

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 08 octobre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 08 octobre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 18/2019 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2019

E 14338



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 octobre 2019
(OR. en)

12778/19

FIN 629

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Günther OETTINGER, membre de la Commission européenne
Date de réception:	4 octobre 2019
Destinataire:	Monsieur Kimmo TIILIKAINEN, président du Conseil de l'Union européenne

Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 18/2019 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2019
--------	---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 18/2019.

p.j.: DEC 18/2019



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 04/10/2019

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2019
SECTION III - COMMISSION TITRES: 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 18/2019

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE

-1 632 028,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0404 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

ARTICLE - 04 04 01 FEM -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation

CE

1 632 028,00

Les règles applicables au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) sont énoncées dans le règlement (UE) n° 1309/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la période 2014-2020 et abrogeant le règlement (CE) n° 1927/2006 (le «règlement FEM»). Ce règlement s'applique aux demandes d'intervention du Fonds présentées à la Commission après le 1^{er} janvier 2014. Le point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière fixe les dispositions budgétaires relatives au FEM.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	175 748 000,00
2 Virements	-610 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	175 138 000,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	175 138 000,00
6 Prélèvement proposé	1 632 028,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	173 505 972,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,93 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

En vertu du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, la Commission présente au Parlement européen et au Conseil, parallèlement à la proposition de décision de mobilisation du FEM, une proposition de virement, en faveur de la ligne budgétaire considérée, de crédits issus de la réserve pour le Fonds.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

04 04 01 - FEM -- Pour soutenir les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants en cessation d'activité en raison de la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 20/09/2019

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	0,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6 Renforcement demandé	1 632 028,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	1 632 028,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	n/a
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	15 626 143,16
2 Crédits disponibles à la date du 20/09/2019	15 626 143,16
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Dans la proposition de décision COM(2019) 442, la Commission a conclu que les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du FEM pour la demande EGF/2019/001 BE/Carrefour, présentée par les autorités belges, étaient réunies.

Le montant de 1 632 028 EUR demandé par les autorités belges contribuera aux coûts d'un ensemble coordonné de services personnalisés admissibles en faveur de 400 bénéficiaires visés à la suite de licenciements survenus chez Carrefour Belgique, qui opère dans le secteur du commerce de détail en Belgique, ainsi que de 330 jeunes sans emploi, sortis du système scolaire et sans formation (dits «NEET» pour «*not in employment, education or training*»), afin de procurer une aide visant à la réinsertion professionnelle des personnes touchées.

Ces licenciements sont dus à des modifications majeures de la structure du commerce mondial résultant de la mondialisation.

**TRANSFERS RELATED TO THE EUROPEAN GLOBALISATION ADJUSTMENT FUND
COMMISSION PROPOSALS ON 04/10/2019**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2019, which relate to the European Globalisation Adjustment Fund, and the amount of the EGF reserve that will remain should these proposals be approved.

Transfer Ref	Date sent to B.A.	Content	Amounts in EUR (Commitments from Reserve)
		Initial appropriations	175.748.000
DEC 06*	02-07-19	EGF/2019/000 TA 2019 - Technical Assistance	610.000
DEC 18	04-10-19	EGF/2019/001 BE/Carrefour	1.632.028
		Total of Proposals	2.242.028
		Remainder	173.505.972

* This transfer has been finally adopted by the Budgetary Authority.

At this stage, the levels of internal assigned revenue available payment appropriations (current year and carried-over from previous year) are as follows:

Line 04 04 01: EGF – to support workers and self-employed persons whose activity has ceased as a result of the globalisation

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue - current year	7.200.510
Internal assigned revenue - carried-over from previous year	15.626.143

Line 04 04 51: Completion of the European Globalisation Adjustment Fund (2007 to 2013)

	Amounts in EUR
Internal assigned revenue - current year	-
Internal assigned revenue - carried-over from previous year	-